

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org

N° 173 - avril 2021

Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,
membre du réseau



Éditorial

CULTURE DE LA PRÉVENTION Un atout face aux crises

La crise sanitaire qui sévit depuis un peu plus d'un an maintenant n'est pas encore terminée, mais nous disposons déjà du recul nécessaire pour effectuer un premier bilan d'étape sur la façon dont elle a été gérée par les entreprises.

Lors d'une enquête réalisée au sein d'entreprises françaises, le sociologue des organisations François Dupuy a identifié "un vrai consensus pour reconnaître que les patrons avaient fait le nécessaire pour assurer la sécurité des salariés"⁽¹⁾. De la sorte, ce fin connaisseur du fonctionnement des entreprises salue l'agilité dont elles ont fait preuve. Il ajoute que, face à la pandémie, mieux valait ne pas adopter "une stratégie d'accentuation et de renforcement de l'appareil réglementaire" mais plutôt "une stratégie d'atténuation consistant à accepter autant de dérogations aux règles que nécessaire à la bonne marche des unités".

Dans un dossier de la *Harvard Business Review* consacré à "la gestion des risques à l'ère du Covid", trois professeurs de Harvard et d'Oxford développent une idée proche : "Dans l'entreprise la fonction de gestion des risques a généralement pour mission d'élaborer des protocoles et des processus pour anticiper, évaluer et réduire les menaces. Mais cela ne suffit pas toujours car même avec le meilleur système de gestion des risques, une entreprise ne peut se préparer à tout", écrivent-ils⁽²⁾.

Bien entendu, ni les uns ni les autres ne nient l'utilité des règles et des procédures. Mais ils soulignent qu'elles sont surtout efficaces pour "la gestion des risques de routine". Si bien que lorsque survient, comme souvent dans la vie d'une entreprise, un risque inédit, il devient nécessaire de faire primer la créativité sur la conformité et même d'élaborer dans l'urgence de nouvelles réponses plus adéquates.

Mais justement, cette capacité à improviser ne... s'improvise pas ! En matière de sécurité comme en matière musicale, l'art de l'improvisation exige en effet de bien connaître ses gammes et ses classiques. Toujours dans la *Harvard Business Review*, deux professeurs de management du Boston College et de l'Université Northeastern conseillent "d'investir dans le renforcement des compétences" car "les improvisations sont plus efficaces lorsqu'elles reposent sur les connaissances et la formation"⁽³⁾.

Rien n'est plus vrai : dans un monde marqué par une forte imprévisibilité, une solide culture de la prévention est le meilleur atout face aux crises et aux risques.

François Sidos
Président du Groupe Pôle Prévention

(1) *Travail & Sécurité*, n°825, avril 2021.

(2), (3) *Harvard Business Review*, avril-mai 2021.

CELLULE D'ASSISTANCE CORONAVIRUS

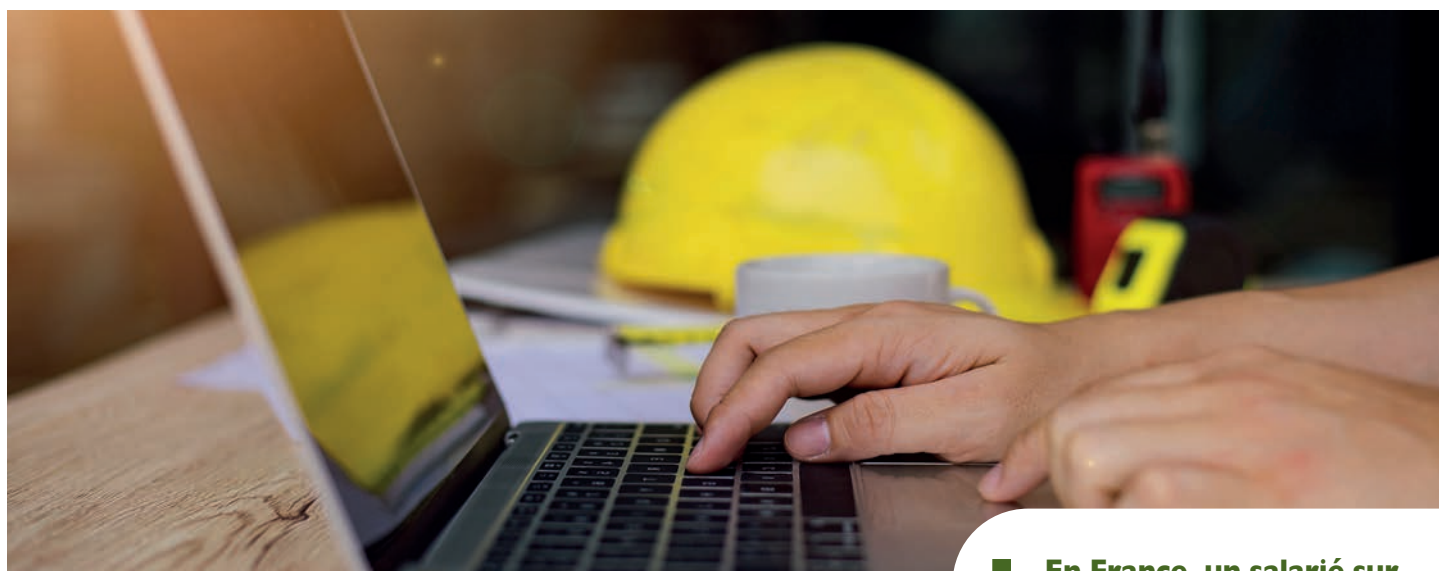
Faites-nous part de vos questions relatives à la prévention des risques professionnels dans le cadre de la reprise d'activité. Nos experts vous répondront dans les meilleurs délais.



01 46 02 44 01 info@point-org.org

FORMATIONS DIGITALES À LA SÉCURITÉ

Des solutions appelées à perdurer après la crise sanitaire



Pour faire face à la crise sanitaire, nous avons expérimenté de nouvelles façons de travailler, consommer, communiquer mais aussi d'apprendre. Selon diverses études concordantes, ces derniers mois ont ainsi vu une accélération sans précédent du recours à la formation en ligne - également appelé "digital learning" - permettant aux salariés de maintenir et accroître leurs compétences tout en respectant les règles sanitaires en vigueur. Mais, à l'instar du télétravail ou des achats en ligne, il est probable que ces nouveaux usages perdurent. En effet, les formations en ligne ne sont pas qu'un vulgaire expédient. Elles recèlent des avantages intrinsèques désormais bien connus de ceux qui les ont déjà utilisées.

“L'intérêt des entreprises pour la formation en ligne n'est pas né avec la crise sanitaire. Celle-ci a plutôt agi comme un accélérateur pour une tendance déjà solidement présente dans la société”, explique Émilie Noël, Responsable Recherche et Développement Prévention chez Pôle Prévention et conceptrice de la Preven-box, une solution de formation à la sécurité 100 % digitale.

Des pratiques nouvelles dopées par la crise sanitaire

Reste que, comme le soulignait récemment le quotidien économique *Les Échos*, “le coronavirus a propulsé la formation dans l'ère du virtuel”. Les statistiques recueillies en témoignent ⁽¹⁾. Selon le baromètre “Transformations, Compétences et Learning” ⁽²⁾, un salarié français sur deux s'est formé

à distance pendant la pandémie, une proportion qui atteint même 64 % à l'échelle européenne. On estime qu'au niveau mondial le marché de l'e-Learning représentait déjà plus de 190 milliards de dollars l'année dernière et qu'il devrait atteindre plus de 300 milliards de dollars en 2025. Cette dynamique tient à des facteurs plus anciens et structurels que la crise sanitaire. Pour les experts, l'essor du *digital learning* s'explique d'abord par la banalisation des outils numériques.

Il y a une dizaine d'années, seule une petite fraction de travailleurs disposaient des terminaux numériques nécessaires pour suivre des formations en ligne. Désormais, avec la démocratisation des smartphones et l'extension de la 3G, quasiment tout le monde, des cadres à l'ouvrier spécialisé, bénéficie de l'équipement nécessaire. La

En France, un salarié sur deux s'est formé à distance pendant la pandémie, une proportion qui atteint même 64 % à l'échelle européenne.

fameuse “fracture numérique” dénoncée à la fin des années 1990 s'est réparée d'elle-même: dans leur vie professionnelle comme dans leur vie privée, nos contemporains sont devenus extrêmement familiers des outils numériques. “Il y a une quinzaine d'années, nous n'aurions pas pu développer un outil de formation en ligne tel que la Preven-box car il aurait d'abord été nécessaire de les former d'abord à l'utilisation de l'outil... Aujourd'hui, les travailleurs qui en bénéficient mettent à peine quelques secondes à se familiariser avec son fonctionnement”, confirme Émilie Noël.

Souplesse et gain de temps

De façon plus fondamentale encore, la formation en ligne répond à de profondes aspirations contemporaines telle que la volonté d'être libre d'organiser librement ses journées. Ainsi, un travailleur qui se forme à l'utilisation des Équipements de protection individuelle (EPI) grâce à la Preven-box le fera selon un emploi du temps qu'il aura lui-même choisi avec son employeur,

sans être contraint par une plage horaire déterminée ni astreint à un quelconque déplacement. En effet, les modules d'e-learning étant accessibles partout à toute heure grâce à un ordinateur, une tablette, ou encore un smartphone, la souplesse d'usage est, évidemment, inégalée. Chacun peut s'organiser selon ses disponibilités !

Validation progressive des acquis

Cette souplesse entraîne un autre avantage: la possibilité offerte de progresser à son propre rythme. "Nos modules de formation à la sécurité proposent un cheminement par étapes qui permet de s'assurer, grâce à un test, que toutes les connaissances sont bien acquises avant de passer à l'étape suivante", explique Émilie Noël. Et bien sûr "ce n'est qu'après avoir accompli l'ensemble des modules et réussi le test final que la formation est validée par une attestation accessible à l'employeur", précise-t-elle. Cette validation a un double objet. Elle permet au salarié de démontrer à son employeur qu'il s'est investi dans sa formation et qu'il a acquis les connaissances souhaitées. Et elle permet à l'employeur de prouver qu'il prend au sérieux son obligation de formation de ses employés à la sécurité. ■

(1) "Le coronavirus a propulsé la formation dans l'ère du virtuel", Les Échos, 17/10/20. (2) "E-learning : chiffres et tendances du marché", Callimedia.fr, 08/04/20. (3) Baromètre "Transformations, Compétences et Learning" 2020 de la Cegos.



Émilie Noël : "La Preven-box a été conçue pour répondre aux attentes et contraintes des TPE-PME."

Responsable Recherche et Développement Prévention du groupe Pôle Prévention, Émilie Noël a piloté la conception de la Preven-box, une solution 100 % digitale de formation à la sécurité. Elle nous en dit plus sur cette "boîte à outils numérique" particulièrement adaptée aux TPE-PME.

En quoi la Preven-box est-elle particulièrement adaptée aux besoins des TPE-PME ?

Elle répond d'abord à leurs besoins par le choix des trois premiers modules proposés, respectivement consacrés aux manutentions manuelles, aux Équipements de protection individuelle (EPI) et aux risques routiers. Ce sont des sujets de préoccupation majeurs. Or, une véritable culture de la prévention sur ces thèmes, permettrait de réduire considérablement le nombre des accidents et des maladies professionnelles. Enfin, la Preven-box est adaptée aux TPE-PME par sa facilité d'usage et son coût très réduit par rapport à une formation traditionnelle.

Justement, comment la Preven-box fonctionne-t-elle concrètement ?

C'est extrêmement simple. L'employeur définit la ou les thématiques de son choix et un forfait correspondant au nombre de salariés à former. Ces derniers reçoivent un code d'accès aux modules choisis. Ils peuvent dès lors y accéder 24h/24 et 7j/7, pendant un an via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Chaque module représente un parcours d'apprentissage très participatif et ludique, jalonné de tests. Une fois toutes les étapes franchies, le salarié valide ses connaissances par un test final qui donne lieu à une attestation de formation accessible à l'employeur.

D'autres modules sont-ils en préparation ?

Oui, devant le succès rencontré par cette solution, nous avons décidé de réaliser d'autres modules. Le prochain, disponible en septembre 2021, sera consacré aux addictions en milieu de travail. Comme on le sait, les pratiques addictives et la consommation de substances psychotropes ont beaucoup augmenté pendant la crise sanitaire, c'est donc un sujet auquel un grand nombre d'entreprises vont être confrontées dans les mois et les années à venir. ■

PREVEN-BOX : 3 modules de formation à la sécurité déjà disponibles pour les TPE-PME



Manutentions manuelles



Équipements de protection individuelle



Risques routiers



Pour en savoir plus et accéder aux versions de démonstration :
Tél : 01 43 56 58 00 – Email : contact@poleprevention.com





INFOS CORONAVIRUS

COVID-19

En raison de son caractère très évolutif, l'épidémie de Covid-19 exige de tous les décideurs qu'ils disposent d'informations fiables et actualisées. Voici une série de sources permettant de se tenir à jour sur les aspects sanitaires et réglementaires de cette crise :

Informations gouvernementales destinées aux entreprises :

- La page "Questions/réponses relative à la Covid-19" régulièrement actualisée par le ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/>

Informations sur l'évolution de la pandémie en France :

- La page du site de Santé publique France relayant les recommandations sanitaires en vigueur : www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde

Informations sur l'évolution de la pandémie dans le monde :

- La page du site de l'OMS relayant la situation épidémiologique des pays : www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports

Informations médicales sur le virus :

- La page du site de l'Institut Pasteur consacrée au Coronavirus (COVID-19). Cette page est actualisée très régulièrement : www.pasteur.fr/fr/sars-cov-2-covid-19-institut-pasteur

Informations sur les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises :

- La page dédiée du ministère de l'Économie : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises# ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

Les patrons de TPE-PME plus stressés et fatigués



L'édition 2021 du Baromètre Malakoff Humanis de la santé des dirigeants de TPE-PME confirme l'impact de la crise sanitaire sur les entrepreneurs français. Plus stressés et fatigués que les travailleurs salariés, ils sont aussi plus convaincus qu'auparavant du lien existant entre la Qualité de vie au travail (QVT) et la performance de l'entreprise.

Les entrepreneurs ne sont pas du genre à aimer se faire plaindre. Ainsi, malgré la crise sanitaire et ses conséquences économiques, 79 % des dirigeants se déclarent en bonne santé physique, et 77 % en bonne santé mentale. Pourtant, dans le même temps, ils admettent être plus stressés (48 %) et plus fatigués (37 %) en raison du changement de rythme (pour 40 % des dirigeants) et du manque de visibilité économique (44 %) ressentis depuis le début de la crise sanitaire.

Surengagement dans le travail

Toujours accaparés par leurs responsabilités, ils ont tendance à négliger leur santé : seule la moitié des dirigeants a consulté un médecin généraliste en 2020 : un chiffre en baisse de 14 points par rapport à 2016, et inférieur de 30 points par rapport aux salariés. Environ un dirigeant sur dix s'est vu prescrire un arrêt maladie (contre 36 % pour les salariés). Plus significatif encore de leur surengagement dans le travail un tiers d'entre eux a continué à travailler malgré la prescription d'un arrêt de travail parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre de s'arrêter.

Changement de regard sur les RPS et la QVT

L'enquête révèle toutefois que la crise a fait évoluer le regard que les patrons portent sur

la responsabilité de leur entreprise en matière de santé, tout particulièrement à l'égard de leurs salariés. "Il y a cinq ans, 62 % des dirigeants étaient convaincus que la santé de leurs salariés et la performance de leur entreprise étaient étroitement liées. Ils sont aujourd'hui 78 % à partager cette opinion." Signe de ce changement de perception : les dirigeants érigent la santé et la Qualité de vie au travail (QVT) en première position des enjeux de performance sociale (49 %) devant le recrutement et la fidélisation des talents (43 %). Enfin, plus concrètement, 77 % des dirigeants estiment que la prévention des risques psychosociaux relève de la responsabilité de l'entreprise et 27 % envisagent de mettre en place un accompagnement des salariés en souffrance psychologique. ■

Pour aller plus loin :

Le baromètre Malakoff Humanis est consultable sur www.lecomptoirdelanouvelleentreprise.com. Les



risques professionnels des patrons de TPE-PME ont également fait l'objet d'un dossier complet dans la revue PREVENSCOPE de janvier-février : exemplaire au format PDF envoyé sur demande à contact@poleprevention.com

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Point Org Sécurité - 92-98 boulevard Victor Hugo -
92110 Clichy - France. Tél. : 0146 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.point-org.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :
www.altersecurite.org